

2017

Rapport d'activité

Direction interrégionale de la Mer
Méditerranée



DIRECTION
INTERRÉGIONALE
DE LA MER
MÉDITERRANÉE

La direction interrégionale de la Mer Méditerranée

Service déconcentré du ministère chargé de la mer, la direction interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM Méditerranée) participe à la mise en œuvre des politiques publiques maritimes et littorales. Ses actions les plus significatives, au titre de 2017, sont présentées suivant une déclinaison de ses missions principales :

- **Coordination des politiques de la mer et du littoral** : participation avec les DREAL à la gestion et à la protection des milieux marins, à la gestion intégrée des zones côtières et du domaine public maritime, et à la planification des activités en mer.
- **Développement durable des activités maritimes** : gestion des ressources marines et régulation des activités maritimes, formation des gens de mer, soutien économique des filières de la pêche et des cultures marines.
- **Assurer la sécurité maritime** : conception et entretien de la signalisation maritime, contrôle de l'aptitude des marins, contrôle de la sécurité des navires, surveillance de la navigation maritime, sauvegarde de la vie humaine en mer.

1 | Coordonner les politiques de la mer et du littoral



Sous l'autorité des préfets "coordonnateurs" (préfet de région PACA et préfet maritime de la Méditerranée), la DIRM anime les travaux du Conseil Maritime de façade (CMF) de Méditerranée et de sa commission permanente. Le CMF s'est réuni en janvier 2017 et sa commission permanente trois fois dans l'année. La DIRM a également assuré le secrétariat de l'instance de gouvernance dédiée, la commission administrative de façade qui s'est réunie début 2017.

A la suite de la publication de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) en février 2017, la DIRM a engagé les travaux d'association des parties prenantes pour l'élaboration du document stratégique de façade (DSF).

Le plan d'action pour le milieu marin (PAMM) adopté au printemps 2016 a été mis en œuvre : financement de points propres et d'aires de carénage sur les ports, harmonisation des campagnes de sensibilisation des plaisanciers, stratégie d'implantation des mouillages des navires de plaisance, actions de restauration écologique... La façade Méditerranée est ainsi pleinement engagée dans une démarche d'actions publiques répondant pleinement aux obligations fixées par l'Union européenne sur l'environnement marin et la croissance bleue.

La DIRM a également apporté son expertise sur de nombreux projets et travaux d'instances relatifs aux politiques de la mer et du littoral (projet Littoral 21, développement du réseau des aires marines protégées en mer, gestion ou encadrement des activités maritimes au sein des parcs nationaux (Port-Cros et Calanques) ou du parc naturel marin du golfe du Lion, conseil et avis technique sur les sujets méditerranéens...).

Enfin, l'accélération décidée en fin d'année du processus de planification spatiale maritime et du développement des énergies marines renouvelables ont conduit la DIRM à préparer les travaux de concertation indispensables avec les acteurs de la mer et du littoral.

2 | Permettre le développement durable des activités maritimes

2-1 Soutenir le développement des filières professionnelles de production

La DIRM Méditerranée exerce la tutelle de l'État sur les organisations professionnelles des secteurs de la pêche et de la conchyliculture compétentes au niveau régional et participe à la gestion des dossiers d'aides publiques à ces secteurs.

Au titre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), trois projets méditerranéens ont ainsi été instruits dans le cadre de l'appel à projet national relatif aux mesures "partenariat pêcheurs/scientifiques" et "protection et restauration de la biodiversité des écosystèmes marins dans le cadre d'activités de pêche durable", pour un taux d'aides publiques de 80 %. Le coût total éligible des projets s'élève à 1 456 319 €, avec une part FEAMP à hauteur de 871 105 € et une contrepartie État à hauteur de 290 368 €.

Le premier projet de recherche porte sur les fortes mortalités naturelles et les indicateurs de gestion des stocks de sardine et d'anchois de Méditerranée.

Le second projet est relatif à un programme d'étude pour l'exploitation durable de la nasse changeante ou noisette de mer (*Nassarius mutabilis*) en région PACA et Occitanie. Quant au dernier, il porte sur l'élaboration d'un recueil de données halieutiques corses visant à l'amélioration des connaissances des captures, des rejets et de l'effort de pêche.

Deux plans de sortie de flotte visant les chalutiers continentaux et corses ont été adoptés en Méditerranée. Sur les 7 dossiers instruits par la DIRM, aucun n'a pu aboutir faute de conformité des demandeurs aux exigences de la réglementation communautaire ou d'une activité suffisante.

Un dispositif d'arrêt temporaire (AT) a par ailleurs été mis en place pour répondre aux objectifs du plan de gestion qui repose sur une régulation de l'effort de pêche pour l'ajuster à la ressource disponible. Sur les 65 unités de pêche potentiellement éligibles, 15 d'entre elles ont déposé un dossier de demande d'aide conformément au cadre méthodologique des fonds structurels. Un seul demandeur remplissait les conditions.

La DIRM a accompagné les collectivités régionales de méditerranée, organismes intermédiaires, sur les mesures dont elles ont la gestion, en cofinçant deux projets structurants, pour un montant cumulé de 157 000 € (100 000 € pour PACA, 57 000 € pour l'Occitanie).

Au titre de l'encadrement de la flotte de pêche, la DIRM a animé les commissions qui ont abouti à la réservation de capacités ou à la délivrance de permis de mise en exploitation (44 en Occitanie, 37 en PACA et 8 en Corse). Elle a assuré la tutelle des organisations de producteurs et comités régionaux des pêches et de la conchyliculture de la façade (contrôles sur le renouvellement des agréments des organisations de producteurs, validation des comptes des quatre comités régionaux, accompagnement de ces structures dans l'élaboration des normes encadrant les activités locales de pêche ou conchylicoles, etc).

Elle a organisé à partir de la fin d'année 2016 les élections des membres des trois comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins installés en mars 2017. Le processus de renouvellement par les DDTM du mandat des prud'hommes de Méditerranée a enfin été initié au cours du dernier trimestre.



2-2 Encadrer les pratiques de la pêche maritime professionnelle et de loisirs

En 2017, dans le cadre des pouvoirs de réglementation des pêches du préfet de région PACA et dans des zones particulièrement intéressantes du point de vue de la protection de la ressource halieutique, la DIRM Méditerranée a élaboré et publié un arrêté limitant la pêche de loisir dans les eaux du Parc National des Calanques (cœur) affinant ainsi la notion de consommation familiale en cohérence avec le régime établi l'année précédente dans le périmètre du Parc national de Port-Cros.

Après le thon rouge une deuxième espèce menacée (l'espadon) s'est vue mise sous quota en Méditerranée. 275 autorisations professionnelles de pêche ont été délivrées dans le cadre de la pêche du thon rouge et 116 autorisations dans le cadre de la pêche de l'espadon. Par ailleurs, plus de 500 autorisations européennes de pêche (AEP) professionnelle liées à l'exercice du chalutage et de diverses activités aux «petits métiers» ont été instruites et délivrées par la DIRM. En matière de pêche de loisir, le nombre d'autorisations instruites puis délivrées aux plaisanciers pour la pêche du thon rouge s'élève à un millier.

La vedette de surveillance "Mauve" de la DIRM, unité de 32 mètres basée à Marseille, a réalisé 252 contrôles en mer et à terre des activités de pêche maritime. 75 procès verbaux d'infraction ont été dressés en matière de pêche et / ou de sécurité maritime, tant à l'égard des professionnels que des plaisanciers. Deux missions d'une semaine de surveillance et de contrôle (pêche et environnement marin) ont été réalisées dans les eaux de la Corse. Les principales infractions relevées par cette unité concernent la pêche en zone interdite (bande côtière dite des 3 milles pour les chalutiers et zones protégées), l'usage d'engins de pêche illégaux (maillage inférieur au maillage autorisé, caractéristiques illégales de l'engin) et la mise à la vente d'espèces non autorisées. Elles ont porté également sur la conformité du permis de navigation attaché au navire, ainsi qu'à l'enrôlement des marins.



La mise en œuvre des plans de contrôle des pêches maritimes en Méditerranée a conduit à mener 510 actions de contrôle en mer et 438 actions au débarquement au niveau de la Méditerranée française, toutes administrations confondues. La DIRM a achevé un travail d'analyse des risques d'infractions à la pêche, souhaité par les instances nationales et européennes. Elle a poursuivi la mise en œuvre d'un dispositif de sanctions administratives et du permis à points à la pêche professionnelle. 35 décisions de sanctions par amende ou suspension de licence ont ainsi été prononcées et mises à exécution.

La DIRM a en outre achevé et fait valider, par les préfets coordonnateurs de façade maritime, la première version du plan de contrôle de l'environnement marin de Méditerranée.

Dans ce cadre la Mauve a assuré une présence soutenue dans les secteurs marins des Parcs nationaux et des Parcs naturels marins (environ 63 passages effectués dans l'ensemble de ces zones).

2-3 Développer les emplois et les formations professionnelles maritimes

La DIRM définit et anime la politique de formation professionnelle maritime et de développement de l'emploi maritime à l'échelle de la façade en assurant un rôle d'autorité académique de l'enseignement maritime. Elle agrée et contrôle, en lien avec l'inspection générale de l'enseignement maritime, les centres de formation professionnelle maritime de son littoral (29 centres agréés en 2017 en Méditerranée). Elle assure la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et effectue le suivi de l'emploi maritime.

La formation professionnelle maritime comprend, d'une part, la formation initiale des marins et des officiers du commerce et de la pêche, dispensée au sein des deux lycées professionnels maritimes de la façade (Sète et Bastia), d'un lycée de l'éducation nationale agréé (lycée Jacques Dolle à Antibes) et de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (site de Marseille). Elle se matérialise d'autre part par la formation continue des marins actifs, délivrée par des centres de formation publics ou privés agréés par le ministère de l'écologie, de l'énergie et de la mer. En 2017, la DIRM Méditerranée a instruit, en lien avec l'inspection générale de l'enseignement maritime, 60 nouvelles demandes d'agrément sur l'ensemble des formations maritimes certifiées par le ministère de la transition écologique et solidaire.

En septembre 2017, le lycée professionnel maritime d'Antibes a accueilli en formation initiale 275 élèves et celui de Bastia 163 élèves. Le lycée Jacques Dolle agréé pour le baccalauréat professionnel "électro-mécanicien de marine" a accueilli 30 élèves.

En 2017, la DIRM Méditerranée a délivré 12 038 titres de formations professionnelles. Ce nombre confirme le niveau élevé de délivrance de titres (+33% par rapport à 2015) consécutif à la mise en œuvre par la France de mesures prises par l'organisation maritime internationale (OMI) destinées à renforcer les normes de formation des gens de mer (convention STCW amendée en 2010). Parmi ces titres, on compte 711 demandes de visas de reconnaissance de titres étrangers (+12,75% par rapport à 2016), 56 demandes de validation des acquis de l'expérience (VAE), et 434 demandes de dérogations.

En 2017, la DIRM Méditerranée a pleinement mis en œuvre la réforme de l'organisation des examens maritimes. Ces évaluations, effectuées lors d'épreuves finales ou en contrôle continu, sont désormais organisées directement par les centres de formation agréés sous la double tutelle de l'unité des concours et examens de l'inspection générale de l'enseignement maritime et de la DIRM Méditerranée. Dans le cadre du contrôle de deuxième niveau de ces évaluations, les trois jurys de validation des évaluations mis en place par la DIRM méditerranée ont contrôlé les évaluations de 1337 stagiaires de la formation maritime continue répartis sur 111 actions de formation.

3 | Permettre la navigation maritime en toute sécurité

3-1 Vérifier l'aptitude des marins professionnels

Chargé de vérifier l'aptitude à la navigation des marins professionnels résidant sur le littoral méditerranéen, le service interrégional de santé des gens de mer de la DIRM a organisé 8915 visites médicales d'aptitude en 2017.

Chargé également de la santé au travail au profit de ces mêmes marins et conseiller en matière d'hygiène et santé à bord des navires de leurs employeurs, il a participé, en 2017, à 85 visites de navires, à 25 journées de prévention et de formation au bénéfice des compagnies maritimes. Il a dispensé 385 heures de cours dans les formations maritimes spécialisées obligatoires et 52 heures au bénéfice de différentes compagnies maritimes et organismes.

3-2 Coordonner la surveillance et le sauvetage en mer Méditerranée



Compétent sur l'ensemble de la zone de responsabilité d'une surface de 115 000 km² dévolue à la France en Méditerranée, le CROSS MED, service de la DIRM, assure, à titre principal, sous l'autorité du préfet maritime de la Méditerranée, la recherche et le sauvetage maritimes et la surveillance de la navigation maritime.

Le nombre d'opérations conduites en 2017 en matière d'assistance et de sauvetage en mer est en augmentation – 3213 – comme celui des personnes assistées ou secourues (7470), plaisanciers ou pratiquants de loisirs nautiques à plus de 90%.

3-3 Assurer la sécurité de la navigation

Mis en place le 1er décembre 2016, le dispositif de séparation de trafic (DST) du canal de Corse renforce, avec le suivi du trafic dans les Bouches de Bonifacio, la sécurité de la navigation dans des secteurs particulièrement denses et sensibles au risque de pollutions. Des balises « virtuelles » AIS sont en place pour en assurer la visualisation aux 20 000 navires qui fréquentent le canal chaque année.

En 2017, dans le cadre de sa mission de surveillance de la navigation, le CROSSMED a suivi la situation de 64 navires en avarie ou stoppés pour maintenance, accordé et assuré, avec le concours des sémaphores, la surveillance de 2063 mouillages de navires de commerce ou des grands yachts dans les eaux territoriales ou intérieures. Il a en outre diffusé pour Météo France environ 13 000 bulletins météorologiques côtiers et 36 000 bulletins météorologiques spéciaux.

La DIRM a activement participé aux réflexions nationales sur l'avenir de la signalisation maritime et de son organisation. La fin de l'année 2017 a ainsi été marquée par la publication au JORF de plusieurs textes déconcentrant au DIRM la décision de création, modification et suppression des établissements de signalisation maritime. Ces textes ont pris effet au 1er janvier 2018.

Les agents du service ont réalisé près de 1800 interventions sur les établissements de signalisation maritime en 2017, dont environ 1500 en maintenance préventive, permettant le maintien d'un taux de disponibilité supérieur à 99 %. Ce travail de fond est essentiel au maintien d'un niveau de sécurité satisfaisant pour les navigateurs professionnels ou les très nombreux plaisanciers qui fréquentent le littoral méditerranéen.

D'importantes opérations de rénovation ont été réalisées en Corse (phares de La Chiappa et des Iles Lavezzi, et sur le continent (abords de Marseille, Toulon, Iles d'Hyères, Sète, phare de l'Espiguette.).



Chantier de rénovation de la tourelle de la Crède à Bandol



Chantier de rénovation de la tourelle de la Dame, Port-Cros

Deux baliseurs hauturiers mis à disposition par l'Armement des Phares et Balises (Marseille et Ajaccio) et cinq vedettes appuient les interventions en mer sur la façade.

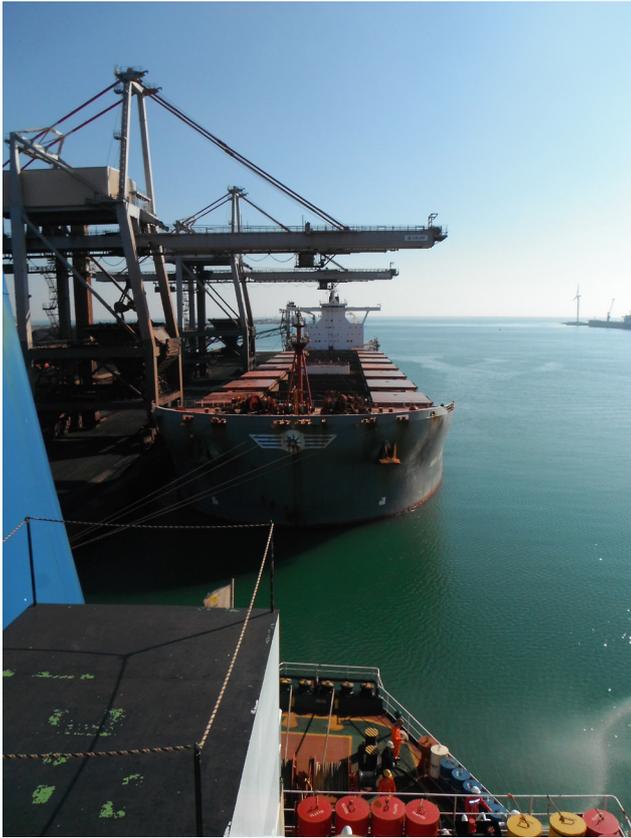
3-4 Lutter contre les pollutions

Les centres de stockage de matériel Polmar-Terre, de Port de Bouc, Sète et Ajaccio disposent de matériels spécialisés pour le confinement, la récupération et le stockage des hydrocarbures ainsi que pour le nettoyage du littoral. Mis à la disposition du Préfet de la Zone de défense et de Sécurité Sud, ils peuvent être déployés dans le cadre des plans ORSEC-POLMAR. Au cours de l'année 2017 le centre d'Ajaccio situé en centre-ville a été transféré sur la base de défense d'Aspretto.

3-5 Vérifier la conformité des navires aux règles de sécurité

Les centres de sécurité des navires (CSN) de Marseille et Sète assurent le contrôle de la conformité des 3500 navires français actifs sur la façade (le quart de la flotte nationale) aux normes nationales et internationales, de sauvegarde de la vie humaine en mer et de prévention de la pollution. 2600 visites de sécurité ont ainsi été effectuées par les inspecteurs de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes relevant de ces centres.

Ils jouent également un rôle majeur dans le contrôle obligatoire des navires de commerce battant pavillon étranger qui font escale dans les ports de la façade. L'objectif national (1055 inspections) fixé par la Direction des Affaires maritimes a été atteint en décembre. Avec 413 inspections réalisées pour un objectif régional de 372, samedis, dimanches et jours fériés, la façade méditerranéenne représente plus du tiers des contrôles réalisés en France.



Les inspections effectuées permettent de vérifier la qualité des navires, des armements, des pavillons et des sociétés de classification.

Parmi les navires de commerce, les navires rouliers à passagers font l'objet d'un suivi particulier en Méditerranée. Ainsi, 61 visites, dont près de la moitié en conditions réelles d'exploitation, ont été effectuées à bord des 40 navires de ce type effectuant des rotations entre l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et le continent à destination des ports de la façade tels que Bastia, Nice, Toulon, Ajaccio, Marseille et Sète.

Les services de la DIRM ont activement participé aux réflexions nationales en cours sur l'évolution du système d'inspection des navires.

Direction interrégionale de la Mer Méditerranée
16 rue Antoine Zattara
CS 70248
13331 MARSEILLE cedex 3
Tél : 04 86 94 67 27
www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr



www.ecologique-solidaire.gouv.fr